

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI, Président**DELIBERATION N° 21.35 : MISE A JOUR DU RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

Etaient présents : M. Christian ESTROSI, M. Louis NEGRE, Mme Isabelle BRES, M. Alain FRERE, M. Honoré COLOMAS, Mme Gisèle KRUPPERT, M. Xavier BECK, M. Jean-Michel SEMPERE, M. Joseph SEGURA, M. Charles SCIBETTA, Mme Françoise MONIER, M. Christophe TROJANI, M. Fernand BLANCHI, M. Paul BURRO, M. Bernard ASSO, M. Jean-François SPINELLI, Mme Janine GILLETTA, M. Philippe PRADAL, M. Christian TORDO, M. Jean-Marie BOGINI, M. Hervé PAUL, M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Véronique PAQUIS, M. Antoine VERAN, M. Roger ROUX, Mme Pascale GUIT, M. Stéphane CHERKI, M. Jean-François DIETERICH, M. Henri GIUGE, Mme Patricia DEMAS, M. Bernard CORTES, M. Jean-Marie AUDOLI, Mme Martine BARENGO-FERRIER, M. Roger MARIA, Mme Josiane BORGOGNO, M. Pierre-Paul DANNA, M. René CLINCHARD, M. Jean-Michel MAUREL, M. Richard LIONS, Mme Murielle MOLINARI, M. Claude GUIGO, M. Philip BRUNO, M. Angelin BUERCH, M. Gérard STEPPEL, Mme Nadia LEVI, Mme Nicole MERLINO-MANZINO, M. Jacques DEJEANDILE, M. Hervé SPIELMANN, M. Jean-Pierre BERNARD, M. Patrick ALLEMAND, Mme Dominique BOY-MOTTARD, M. Marc-André DOMERGUE, M. Benoît KANDEL, Mme Martine MARTINON, M. Gaël NOFRI, M. Maurice ALBERTI, Mme Andrée ALZIARI-NEGRE, M. Bernard BAUDIN, Mme Emmanuelle BIHAR, Mme Marine BRENIER, Mme Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI, M. José COBOS, Mme Amélie DOGLIANI, Mme Pascale FERRALIS, M. Jean-Michel GALY, M. Jean-Marc GIAUME, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Catherine MOREAU, Mme Laurence NAVALESI, Mme Marie-Dominique RAMEL, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, Mme Agnès RAMPAL, M. Philippe ROSSINI, M. Philippe SOUSSI, M. Gilles VEISSIERE, M. Auguste VEROLA, M. Patrick GUEVEL, Mme Corinne GUIDON, M. Richard LEMAN, Mme Danielle HEBERT, Mme Brigitte LIZEE-JUAN, M. Marcel VAIANI, M. Michel MONTAGNAC, M. Simon PEGURIER, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Guillaume ARAL, Mme Liliane CARREAU, M. Paul CUTURELLO, M. Fabrice DECOUPIGNY, Mme Christine DOREJO, M. Gérard VANDERBORCK, Mme Martine OUAKNINE, M. Jean-Paul DALMASSO.

Etaient absents ou excusés : Mme Marie-Christine ARNAUTU, Mme Micheline BAUS, M. Richard PAPAIZIAN, M. Olivier BETTATI, M. Joseph CALZA, M. André CHAUVET, Mme Colette FABRON, M. Jean-Luc GAGLILOLO, Mme Célia GEORGES, Mme Joëlle MARTINAUX, M. Olivier ROBAUT, Mme Anne-Laure RUBI, Mme Anne SATTONNET, M. Jean THAON, M. Emile TORNATORE, Mme Christiane AMIEL-DINGES a donné pouvoir à Mme Pascale FERRALIS, M. Gérard BAUDOUX a donné pouvoir à Mme Nicole MERLINO-MANZINO, Mme Paule BECQUAERT a donné pouvoir à M. Paul BURRO, Mme Claude BRUN a donné pouvoir à M. Jean-Michel SEMPERE, Mme Marcelle CHANVILLARD a donné pouvoir à M. Hervé SPIELMANN, Mme Marie-Madeleine CORBIERE a donné pouvoir à M. Louis NEGRE, Mme Maty DIOUF a donné pouvoir à M. Jean-Marc GIAUME, M. Loïc DOMBREVAL a donné pouvoir à M. Joseph SEGURA, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE a donné pouvoir à M. Philippe PRADAL, Mme Denise FABRE a donné pouvoir à Mme Catherine MOREAU, M. Jean-Paul FABRE a donné pouvoir à Mme Isabelle BRES, M. Alexandre FERRETTI a donné pouvoir à M. Antoine VERAN, M. Olivier GUERIN a donné pouvoir à Mme Véronique PAQUIS, M. Jean-Pierre ISSAUTIER a donné pouvoir à M. Richard LIONS, Mme Christine JACQUOT a donné pouvoir à Mme Corinne GUIDON, Mme Marie-Christine LEPAGNOT a donné pouvoir à M. Charles SCIBETTA, M. Gérard MANFREDI a donné pouvoir à M. Bernard CORTES, M. Henri REVEL a donné pouvoir à M. Benoît KANDEL, M. Robert ROUX a donné pouvoir à Mme Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI, M. Rudy SALLES a donné pouvoir à M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Christelle D'INTORNI a donné pouvoir à Mme Josiane BORGOGNO.

Secrétaire : Monsieur Gaël NOFRI.

Au cours de cette séance, le conseil métropolitain s'est prononcé sur le dossier suivant :

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

PREFECTURE
Acte exécutoire du 24 octobre 2019
006-200030195-20191010-15943_1-DE

<i>Séance du 10 octobre 2019</i>	N° 21.35
<i>RAPPORTEUR : Monsieur Philippe PRADAL - Président de la commission finances, ressources humaines et transport</i>	
<i>COMMISSION(S)° : 1 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET TRANSPORT</i>	
<i>OBJET : MISE A JOUR DU RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR</i>	

Le conseil métropolitain réuni en séance publique,

Après audition de la commission compétente,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu l'ensemble des délibérations et conventions portant délégation de services publics, fixant les tarifs pour les usagers de ces services visés en annexe de la présente délibération, notamment les délibérations n°21.26 du 8 novembre 2018 et n°21.54 du 20 mai 2019,

Considérant que les tarifs des délégations de services publics évoluent conformément aux clauses contractuelles qui les régissent,

Considérant qu'une diffusion le plus large possible des tarifs des services publics sera entreprise dans l'ensemble des lieux de la Métropole où leur application est nécessaire, afin de faciliter l'accès de cette information au plus grand nombre,

Considérant que le recueil des tarifs contribue à cette information,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

1°/ - adopte le recueil des tarifs des services publics de la Métropole annexé à la présente délibération,

2°/ - décide que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, sauf mention particulière précisée dans le recueil des tarifs,

Séance du 10 octobre 2019

Acte exécutoire au 21 octobre 2019
N° ~~21635~~ 00030195-20191010-15943_1-DE

OBJET : MISE A JOUR DU RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

3°/ - décide que les présents tarifs contenus en annexe seront diffusés par tout moyen dans l'ensemble des lieux où leur application est nécessaire,

4°/ - autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Mme Dominique BOY-MOTTARD, Mme Christine DOREJO, M. Patrick ALLEMAND, M. Paul CUTURELLO, M. Fabrice DECOUPIGNY et M. Marc-André DOMERGUE votent contre et M. Benoît KANDEL (pouvoir de M. Henri REVEL) s'abstient.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,
Christian ESTROSI**